

Yaoundé, le 26 DEC 2023



N° 09675 /CRP/MINDEF/01

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Le Ministre Délégué à la Présidence chargé de la Défense informe les candidats aux concours pour le recrutement de 300 Elèves Sous-Officiers de Gendarmerie option Service Général, 40 Elèves Sous-Officiers de Gendarmerie option Santé Militaire et 3000 Elèves Gendarmes, que les listes de ceux autorisés à prendre part aux visites médicales approfondies desdits concours, ont été publiées ce jour et peuvent être consultées aux Postes de Commandement des Légions de Gendarmerie de leurs centres d'écrit.

Les intéressés sont informés que lesdites visites médicales se dérouleront dès le 08 janvier 2024 dans les centres ci-après, selon un ordre de passage qui sera communiqué :

- Centre Médical de la Gendarmerie Nationale à Yaoundé : pour les candidats des Régions administratives du Centre, de l'Est et du Sud ;
- Hôpital Militaire de Région N°2 à Douala : pour les candidats des Régions administratives du Littoral et du Sud-ouest ;
- Secteur de Santé Militaire N°9 à Bafoussam : pour les candidats des Régions administratives de l'Ouest et du Nord-ouest ;
- Hôpital Militaire de Région N°3 à Garoua : pour les candidats des Régions administratives du Nord et de l'Adamaoua ;
- Hôpital Militaire de Région N°4 à Maroua : pour les candidats de la Région administrative de l'Extrême-Nord.

En outre, chaque candidat devra se munir d'une somme de 25.000 (vingt cinq mille) FCFA, représentant les frais des visites médicales approfondies, des originaux et photocopies :

- de l'acte de naissance ;
- du Probatoire ou du GCE Advanced Level obtenu en une matière au moins, excepté la religion, ou d'un diplôme équivalent, pour les candidats Elèves Sous-Officiers de Gendarmerie option Service Général ;
- du diplôme d'Etat d'infirmier ou du diplôme de technicien médico-sanitaire, ou d'un diplôme équivalent, pour les candidats Elèves Sous-officiers de Gendarmerie option Santé Militaire ;

- du BEPC ou du GCE Ordinary Level, obtenu en quatre matières excepté la religion, ou d'un diplôme équivalent, pour les candidats Elèves-Gendarmes ;

- de la Carte Nationale d'Identité et du récépissé de dépôt du dossier de candidature.

Les informations complémentaires et autres modalités pratiques y relatives seront affichées aux lieux sus indiqués./-



Beti Assomo Joseph

GENDARMERIE NATIONALE
DU CAMEROUN